

le trait d'union



CORZÉ
JUILLET 2013

Sommaire

Editorial	3
Le budget communal	4
Infos pratiques	6
Services	8
Portage des repas	
Enfance et jeunesse	
Événements	10
Pique-nique Corzéen	
Ecole Adrien TIGEOT	
Football Club	
Actualités	11
Bibliothèque	
Les Pêcheurs du Loir	
Histoire locale	12
Association des Parents d'Elèves, vide greniers	13
Office de Tourisme	15
Le lac de Malagué	
Festival Fabul'eau	16

En couverture :

- La Fête des Foins, organisée par l'ASML (Association Sauvegarde Matériel agricole du Loir)
- La 8^e manche de championnat BL, portée par le MRCC, (Modélisme Radio Commandé corzéen), manifestations qui se sont déroulées le 16 juin et dont nous en relaterons le succès dans une prochaine édition.

Mairie de Corzé

4 rue du Commerce 49140 CORZE
tel 02 41 18 56 30
fax 02 41 32 27 01
mairie@corze.fr

Secrétariat ouvert
lundi, mercredi, jeudi
et samedi de 9h à 12h
mardi et vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h30
<http://www.corze.fr>

Secrétariat fermé le samedi,
du 13 juillet au 24 août inclus

Monsieur le Maire reçoit
sur rendez-vous pris
auprès du secrétariat,
le vendredi de 14h à 17h30
et le samedi de 9h à 12h

Bienvenue à nos nouveaux commerçants



Les Christo de Cel, 4ter rue du commerce

Thomas, cuisinier professionnel accompagné de Céline vous accueillent aux **Christo de Cel**, place de la Mairie, depuis le 1er mai. Menu ouvrier ou plats les plus sophistiqués, crêpes ou hamburgers, l'offre est variée. Des services sont également proposés: vous trouverez le journal, ainsi que le pain en dehors des heures d'ouverture de la boulangerie.

Ouvert tous les jours : 7h30-14h30 et 16h-22h sauf dimanche soir et lundi soir. Tel : 02 41 93 38 46

Thierry et Alexandra, issus du métier de la boulangerie, viennent d'ouvrir début mai **la Table d'Alex**. Ce nouveau commerce est implanté à l'Aurore, sur la RD323, face au Super U. Pizza, crêperie, brasserie, repas de familles et d'affaires, sont autant d'atouts mis à la disposition de la clientèle.



La Table d'Alex, face Super U Corzé

Ouvert le midi toute la semaine, ainsi que le soir les vendredi, samedi et dimanche. Exception faite du mercredi fermé toute la journée.
Tel : 02 41 95 12 80

Consulter le site de la commune

<http://www.corze.fr>



Madame, Monsieur,

Les premières familles s'installent dans le Quartier du Moulin à Vent, c'est le début de la concrétisation d'un projet sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années.

Nous allons pouvoir accueillir de nouveaux habitants dans les années qui viennent dans de bonnes conditions ce qui les incitera, j'en suis certain à s'investir dans la vie de notre commune. Nos associations, nos structures d'accueil, notre école, nos personnels et vous tous seront là pour les accompagner dans leur intégration.

Le site internet de CORZÉ www.corze.fr est maintenant en service : n'hésitez pas à le consulter pour être informé des manifestations à venir, de l'actualité communale et de nos associations. Vous avez aussi la possibilité de nous faire part de vos suggestions et de déclarer un incident à partir de formulaires disponibles sur le site.

Après la rénovation du groupe «primaire», nous avons entamé celle du groupe «maternelle» par la pose du gazon synthétique dans la cour qui donne satisfaction à tous tant au niveau esthétique que de l'utilisation. Cet été nous allons rénover la classe de moyenne section et les peintures extérieures.

En matière économique les premières demandes de permis de construire de la zone artisanale du Bourg Joli ont été déposées. Un nouveau restaurant « La Table d'Alex » a ouvert à l'Aurore et dans le bourg le Bar restaurant a changé de propriétaire et se dénomme désormais « Le Christo de Cel ». Bienvenue à ces nouveaux commerçants.

Nous avons décidé de reporter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

La mise en place de cette réforme s'avère être très complexe avec de multiples impacts :

- sur l'organisation : familiale, scolaire, périscolaire et centre de loisirs
- sur le personnel : augmentation d'horaires pour certains et diminution pour d'autres.



- sur le recrutement de personnels qualifiés pour des durées très courtes
- utilisation des locaux
- budgétaire pour les communes et communauté de communes

Il a été décidé que la réflexion sur les modalités de mise en place sera menée dans chaque commune par un groupe de travail composé d'élus, de représentants des parents, d'enseignants et de représentants d'association.

Cette réflexion sera synthétisée au niveau intercommunal pour ressortir des scénarios possibles, sachant que la décision finale est du ressort de chaque commune.

Merci aux membres de la commission information qui ont réalisé ce bulletin. Nous vous souhaitons une bonne lecture et de bonnes vacances

Augustin DERSOIR,
Maire

Le budget communal

Le fonctionnement

Recettes de fonctionnement

2012 1 265 250 €	2013 Budget prévisionnel 1 434 492 €
Exploitation 154 310 €	Exploitation 176 870 €
Impôts et taxes 548 450 €	Impôts et taxes 528 300 €
Dotations Etat et subventions 321 000 €	Dotations Etat et subventions 303 710 €
Dotation Communauté communes du Loir 181 100 €	Dotation Communauté communes du Loir 191 000 €
Autres recettes 60 370 €	Autres recettes 33 500 €
	Excédent 2012 reporté 201 112 €

Dépenses de fonctionnement

2012 1 044 131 €	2013 Budget prévisionnel 1 434 492 €
Charges à caractère général 317 326 €	Charges à caractère général 405 540 €
Personnels 542 515 €	Personnels 539 551 €
Subventions 74 590 €	Subventions et indemnités 144 750 €
Indemnités 44 640 €	Indemnités 45 200 €
Charges financières 52 300 €	Charges financières 47 100 €
Autres dépenses : 12 764 €	
	Autofinancement 297 551 €

Taux d'impositions :	2012	2013
Taxe d'habitation	13%	13,25%
Taxe foncière sur propriétés bâties	24,92%	25,41%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	36,84%	37,56%

Les investissements

Recettes d'investissements

2012	2013 Budget prévisionnel
195 337 €	568 185 €
Subventions 56 846 €	Fonds Compens.TVA 24 540 €
Fonds Compensation TVA 51 080 €	Taxes locales 21 600 €
Taxes locales 10 630 €	Excédent de fonctionnement 189 600 €
Excédent de fonctionnement 63 040 €	Autres 34 890 €
Autres 13 740 €	Autofinancement 297 550 €

Dépenses d'investissements

2012	2013
281 526 €	568 185 €
dont les principaux postes :	dont les principaux postes :
Etudes : 4 100 €	Etudes : 14 150 €
Bâtiments, matériels 44 260 €	Bâtiments, matériels : 130 100 €
Scolaire, périscolaire 80 860 €	Scolaire, périscolaire 34 650 €
Réseaux, voirie 23 600 €	Réseaux, voiries 181 370 €
Charges financières 96 780 €	Charges financières 101 250 €
	Autres 40 305 €
	Déficit 2012 66 400 €

Le principal futur investissement de la commune est l'aménagement de la rue des écoles, rue du Val de Loir, square Saint Léon et rue des Acacias estimé à 490.000 €.

L'endettement de la commune s'élève à 700 euros par habitant, ce qui est relativement raisonnable par rapport aux autres communes.

Le recours à l'emprunt n'est pas envisagé en 2013 mais en 2014.

Les recettes liées à la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement sont en progression en raison des nombreuses constructions sur le territoire de la commune.

Les charges de fonctionnement sont en légère progression.

Les dotations de l'état sont gelées pour la troisième année consécutive et doivent subir une baisse en 2014 et 2015. L'accroissement des recettes viendra des taxes générées par les nouvelles constructions et par l'augmentation des taux d'imposition.

Vu les bases prévisionnelles transmises par les services de l'État, afin d'éviter une augmentation trop importante dans les années à venir, les taux 2013 sont augmentés de 1,95%.

Pour plus de détails sur les démarches administratives et les arrêtés,

renseignez vous en mairie, ou consultez :
-les précédents Trait d'Union,
-le site de notre commune :

<http://www.corze.fr>

Afin d'éviter à tous d'utiliser trop de désherbants chimiques, n'hésitez pas à arracher l'herbe côté voie publique devant votre maison.



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°2010 - 239 du 15 juin 2010
Arrêté préfectoral et panneau disponibles sur <http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr>

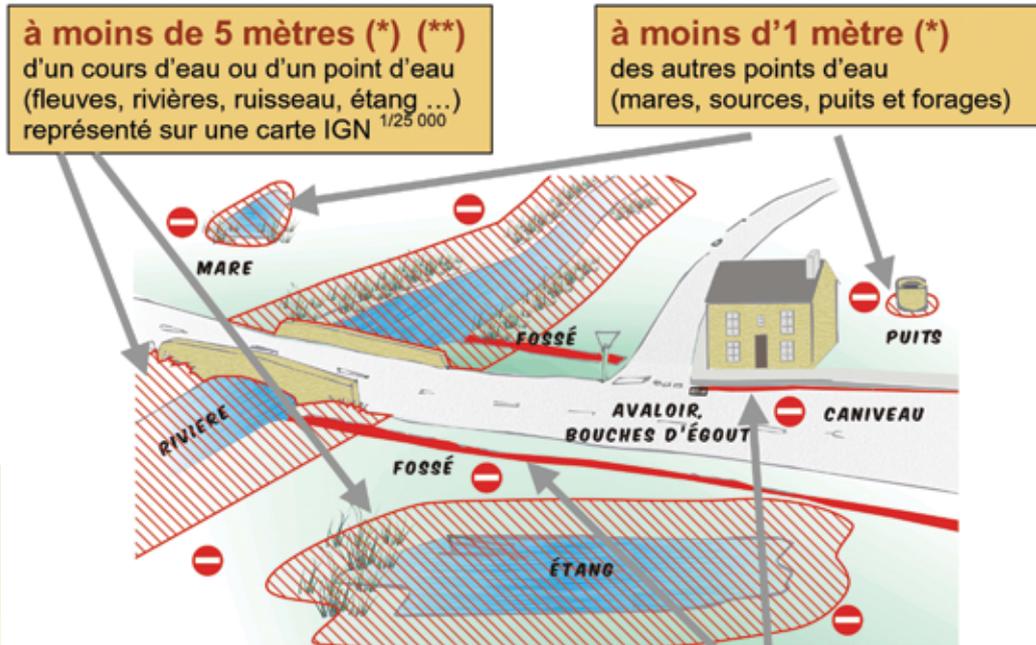
NE TRAITÉZ PAS A PROXIMITÉ DE L'EAU !

L'application des produits phytosanitaires (DESHÉRBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES) y est interdite :

Plus de 20 substances chimiques (herbicides, insecticides, fongicides) contaminent régulièrement nos cours d'eau et nos nappes



Protégeons notre santé et l'environnement !



à moins de 5 mètres (*) ()** d'un cours d'eau ou d'un point d'eau (fleuves, rivières, ruisseau, étang ...) représenté sur une carte IGN 1/25 000

à moins d'1 mètre (*) des autres points d'eau (mares, sources, puits et forages)

(*) Consultez attentivement l'étiquette et respectez les mentions du type : « ne pas traiter à moins de X mètres d'un cours d'eau », car ces distances peuvent être supérieures pour certains produits.

(**) Cette distance est de 6 mètres pour les agriculteurs soumis au respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)

Aucune application sur les fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales, même à sec,

Le traitement des caniveaux, des avaloirs et des bouches d'égouts est également interdit.

Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs

peines encourues : jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

CPAM Maine-et-Loire - Une adresse postale unique

Une seule adresse pour écrire à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Maine-et-Loire !

Pour garantir le traitement de vos courriers,

adressez-les exclusivement à l'adresse suivante :

32 rue Louis Gain

49937 Angers Cedex 9.

ATTENTION : Désormais, tous les courriers (demandes de remboursements, avis d'arrêt de travail...) transmis à une adresse différente ne parviennent plus à la CPAM.

Inscriptions sur les listes électorales

Attention ! des élections municipales et européennes auront lieu en 2014.

Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?

Pour voter, il faut être inscrit sur une liste électorale. Cette inscription permet en outre de recevoir sa carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote. Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous ne pourrez pas voter.

Quand s'inscrire sur les listes électorales ?

Vous avez changé de domicile :

Si vous avez déjà été inscrit(e) et que vous avez changé de domicile, il est nécessaire de vous réinscrire avant le dernier jour ouvrable de l'année soit le lundi 31 décembre 2013 avant midi à la mairie.

Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans à la veille du scrutin :

Vous êtes inscrits(es) d'office sur les listes électorales de votre commune.

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous dans votre mairie et munissez-vous :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport)
- d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié(e) dans votre commune.

Il est également possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (www.interieur.gouv.fr) ou www.servicepublic.fr à la rubrique «élections».

Le formulaire doit être accompagné impérativement des pièces justificatives et **transmis avant le 31 décembre 2013.**

Attention ! Inscription d'office ne veut pas dire inscription automatique !

En effet, la commission chargée de la révision des listes électorales ne pourra vous inscrire qu'après avoir vérifié que vous êtes toujours domicilié(e) dans la commune où vous avez été recensé(e) au titre du service national (cette démarche s'effectuant à l'âge de 16 ans).

Vous êtes donc invité(e) à répondre au courrier que pourrait éventuellement vous adresser la mairie afin de s'assurer de la réalité de votre domicile.

Il est également préférable de contrôler auprès de la mairie, que vous avez bien été inscrit(e) sur la liste électorale de votre commune.

Rappel des arrêtés préfectoraux

Interdiction de brûler les déchets

Par arrêté 2013-012 en date du 25 février 2013, le préfet de Maine et Loire a apporté des exceptions à l'interdiction de brûler les déchets à l'air libre.

Quelques exceptions à cette interdiction concernant les déchets verts

Le brûlage à l'air libre est toléré hors zones urbaines et uniquement pour des déchets verts secs.

Les déchets verts secs sont des déchets dont le taux d'humidité n'empêche pas une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air et qui ne produisent pas de fumées excessives.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez brûler les déchets verts secs issus de votre production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts. Vous veillerez à les brûler en dehors des zones urbaines, sans créer de troubles de voisinage et en respectant les horaires suivants :

- entre 11h et 15h30 en décembre, janvier, février
- entre 10h et 16h30 en mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre

Si vous êtes un agriculteur, vous pouvez brûler, dès lors qu'ils sont secs :

Les résidus végétaux générés par votre activité agricole

Les déchets verts issus des tailles des haies bocagères

Les déchets verts issus de la taille et de l'arrachage de produits susceptibles d'être porteurs de maladies.

Cette autorisation de brûlage à l'air libre est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai entre 7h et 17h

Si vous êtes un propriétaire forestier, vous pouvez brûler, dès lors qu'ils sont secs, les rémanents. Cette autorisation de brûlage à l'air libre est limitée à la période du 16 octobre au 15 février et du 1er avril au 15 mai entre 7h et 17h

La valorisation des déchets doit être privilégiée (compost, paillage, tonte mulching, dépôt en déchèterie...)

-Arrêté du 30 décembre 1999 concernant les activités privées

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables** de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- **le samedi** de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- **le dimanche et jours fériés** de 10h à 12h.

Portage des repas : un goût de relation humaine



Nadia HAMELIN préparant les valisettes réfrigérées de repas

Le portage des repas assuré en « liaison froide », s'accompagne aussi d'une bonne portion de relation sociale. Nadia HAMELIN, agent communal, assure ce service depuis 8 ans, en parle avec passion et tient beaucoup à ce créneau du matin inclus parmi ses autres activités de services.

En effet, dans la majorité des cas, le petit bonjour matinal et le dépôt du repas dans le réfrigérateur, sont l'occasion d'engager la conversation autour de la gestion alimentaire quotidienne. Mais pas seulement. Nadia, mesurant bien le temps qui lui est imparti pour chaque portage, trouve le temps de rendre de petits services lorsqu'ils sont demandés, comme par exemple ouvrir une bouteille d'eau, un volet ou aller chercher le journal dans la boîte aux lettres.

Les discussions aussi banales qu'elles soient, contribuent à entretenir un lien social si nécessaire aux personnes en difficultés. Ceci d'autant plus que le passage de Nadia est parfois le seul contact extérieur que la personne puisse avoir dans sa journée.

Le portage des repas, service organisé par la commune, est aussi un vecteur de lien social qui est loin d'être négligeable.

8 repas par jour en moyenne sont portés principalement sur Corzé. Les demandes de portage doivent être formulées à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal d'Enfants s'instruit en visitant Nantes.



Photo : Claude FOSSET

Mme GENTIL, Conseillère Régionale, Patrick AMOUGOU, directeur de l'Espace jeunesse de Corzé et le groupe du CME dans le hall d'accueil du conseil Régional

Espace jeunes

3 rue du commerce
02 41 21 12 36
Espacejeunes.corze@cc-duloir.fr

Le mémorial de l'abolition de l'esclavage et le château des ducs de Bretagne, sont des visites que nous conseillons de faire en famille, elles sont ludiques et pédagogiquement enrichissantes.

Après avoir travaillé 6 mois sur l'esclavage, les droits de l'homme et des enfants, nous, conseillers municipaux enfants, avons mis en place une visite à Nantes le 26 avril.

Premièrement, nous sommes partis au **mémorial de l'abolition de l'esclavage** où nous avons vu écrit le mot liberté dans les langues des pays où s'est déroulé l'esclavage. Sur le parvis du mémorial, on pouvait voir des noms de navires et des ports où transitaient les esclaves. Nous avons découvert comment s'exerçait le commerce triangulaire : les bateaux partaient d'Europe et d'Amérique avec du sel, du sucre et des tissus vers l'Afrique, ils échangeaient

leur cargaison contre des êtres humains qu'ils revendaient en Europe et en Amérique comme du bétail.

Le midi, tout le groupe d'une vingtaine de personnes s'est retrouvé dans les jardins du **château des ducs de Bretagne** pour un pique-nique, malgré le mauvais temps. Profitant de notre présence au château, nous avons visité une exposition qui retraçait l'histoire de Nantes. Grâce à cette exposition, nous avons découvert qui était Anne de Bretagne et quel avait été son rôle dans l'histoire de la ville de Nantes. Nous avons aussi découvert l'implication de cette ville dans la traite négrière ce qui nous a beaucoup surpris.

En début d'après-midi de cette merveilleuse journée, nous avons été reçus au **Conseil Régional** par Françoise GENTIL, adjointe au président, qui nous a fait visiter l'hémicycle et son fonctionnement. Elle nous a aussi parlé du Conseil régional de jeunes, de son rôle et de la façon dont on pourrait l'intégrer si on était intéressé. Assis à la place des conseillers régionaux, nous avons répondu aux questions que nous posait Mme Françoise GENTIL. En général, nous avons tous aimé cette journée, elle était agréable et riche d'enseignements.

Un été aux teintes culturelles à l'espace jeunes



Photo : Teddy

Il est organisé cet été :

- **un séjour de 5 jours** à Saint Jean de Monts pour assister au festival « A TOUT VENT » du 9 au 13 juillet. Objectifs : Découvertes et rencontres, vie en collectivité, équilibre alimentaire...

- **Une participation au festival FABUL'EAU** avec la mise en place de deux ateliers assistés d'un intervenant professionnel

autour d'un atelier hip hop sur l'air de Carmen de 5 jours, du 16 au 20 juillet et d'un atelier graff les 24,25, 26, 27, 30, 31 juillet (initiation à l'art du graffiti et création d'une œuvre collective).

De multiples sorties : à la mer, théâtre, karting, accrobranche et canoë-kayak
Des passerelles avec l'accueil de loisirs tous les vendredis de 14h à 16h ; au programme sports, cuisine, zumba, etc.

Une soirée de fin d'été avec en point d'orgue le concert de FLAGSTAFF un groupe de jeunes rockeurs issus de la Communauté de Communes du Loir.

Communauté de Communes du Loir

Service Enfance-jeunesse
Rue de la Blaisonnaire
49140 Seiches sur le Loir
02 41 27 57 89
enfancejeunesse@cc-duloir.fr

Un renseignement ?
Patrick AMOUGOU
Espace jeunes
06 80 21 70 10

En avant pour les projets de l'été !

**Cet été à l'accueil de loisirs,
Une équipe de choc vous attend :**

Au mois de juillet :

Ketty, Maud, Charlotte
chez les 3/5 ans
Mathilde, Valentine
chez les 6/8 ans
Maxime chez les 9/12 ans

Au mois d'août :

Mélody, Alexander chez les 3/5 ans
Théo, Ketty chez les 6/8 ans
Maxime chez les 9/12 ans

**Une saison estivale
riche en projets et en échanges :**

Tout d'abord la préparation du festival « Fabul'eau » organisé par la Communauté de Communes du loir : Ce sera l'occasion d'échanger avec l'espace jeunes de Marcé, dans un projet de création de « chapiteaux de curiosité », de replonger dans les années 1900 avec la prise de portrait photo (et leur développement), dans des costumes d'époque avec Valentine, une photographe professionnelle. Echanger aussi avec l'espace jeunes de Corzé, autour d'atelier graff et de hip-hop

Mais aussi d'autres temps forts :

Nous accueillerons le **RAM** de Villevéque vendredi 12 juillet de 9h30 à 11h30, autour d'un atelier «chansons et comptines», pour cette occasion



Photo : Ketty DOBARD

les assistantes maternelles de Corzé sont invitées à venir nous rejoindre. (Renseignements auprès de l'accueil de loisirs)

Tous les vendredis, rencontre autour du sport et de la création avec l'espace jeunes de Corzé pour les 9/12 ans.

Du 29 juillet au 2 août nous organisons la fête du « cartonnage ». A cette occasion tous les enfants des accueils de loisirs sont invités à venir partager notre course de carton qui se tiendra le jeudi 1er août, cette course est ouverte aux enfants de la commune (renseignements auprès de l'accueil de loisirs)

Pour finir l'été par un temps convivial, **une veillée famille** se tiendra le vendredi 30 août à partir de 19h

Accueils de loisirs

Rue de la sucrerie
02 41 76 74 27
accueildeleisirs.corze@cc-duloir.fr

Le deuxième pique-nique Corzéen, fort de sa convivialité



Photo : Claude FOSSET

Plus de 90 personnes se sont retrouvées sous le soleil de midi le 2 juin. L'aire du bord du Loir était aussi investie par les participants au rallye VTT organisé par Corz'Evasion.

L'apéritif offert par la mairie était accompagné de délicieux petits gâteaux confectionnés le matin même par les membres de «l'atelier cuisine» de l'Association Culturelle. Tous les ingrédients nécessaires étaient présents pour la réussite de cette belle journée

Ecole Adrien TIGEOT

La Fête de l'Ecole s'est déroulée le vendredi 28 juin à la salle des Sports et a débuté comme de coutume par la «remise des dicos» aux enfants de CM2 qui rejoindront le collège à la prochaine rentrée.

L'éducation a toujours été une priorité pour la commune et elle entend par ce geste symbolique envers ces enfants qui vont quitter l'école de CORZE, continuer à les accompagner dans les prochaines années. A tous, elle souhaite une pleine réussite au collège puis dans l'orientation qu'ils auront choisie.

A cette cérémonie a succédé le spectacle des enfants des classes de maternelle et de primaire qui nous ont présenté avec beaucoup d'enthousiasme les chansons, sketches et danses préparés avec leurs enseignants, avec la collaboration des ATSEM pour les plus petits. A tous un grand bravo.

La soirée s'est prolongée par le repas proposé aux familles par l'APE et qui d'année en année remporte un succès grandissant.



Photos : Danièle DANARD

La saison 2012/2013 est terminée pour les joueurs et il faut dès maintenant préparer la suivante. Pour la prochaine saison, nous comptons sur l'envie et l'investissement de chacun, joueurs, dirigeants et parents afin de poursuivre l'action du FCPC.

Président : Franck CHALUMEAU

Tel : 06 76 75 43 23

Vice président : Joel CARON

Tel : 02 41 68 29 57

Trésorier : Bruno BARANGER

Tel : 06 87 56 18 30

Secrétaire : Pascal RICHARD

Tel : 06 99 69 09 32

Football Club Pellouailles Corzé

Le parcours de Jérôme DUMONTANT au sein du FCPC s'achève en cette fin de saison 2012/2013.

Durant huit saisons, il a mis toute son énergie et son savoir-faire au service du club où il a été tout à la fois éducateur, entraîneur et animateur. Le club lui doit beaucoup de moments marquants.

En 2008, victoire en challenge de l'Anjou et participation à la finale de la Coupe de l'Anjou. Jérôme aura aussi emmené ses équipes vers le niveau ligue en inscrivant le dernier but du Championnat à la dernière minute du dernier match chez le leader.

Il a su maintenir le club à ce niveau tout en réalisant des parcours en Coupe très honorables.

Pour le remplacer, Guillaume REY s'est engagé pour la saison à venir. Reconnu dans le milieu du football angevin, il a notre confiance pour poursuivre le travail déjà effectué. Son rôle dépassera le cadre de l'entraînement seniors, il aura aussi la charge d'une partie du football d'animation et le

soutien des éducateurs en place.

L'école de football sera toujours sous la responsabilité d'Antoine MOREAU et les entraînements seront assurés dès le 28 août. Le programme est disponible sur notre site. Le référent responsable de l'école de football sera Anthony HUAU soutenu par Philippe POIRIER pour la saison à venir.

Pour le groupement de jeunes, nous recherchons de jeunes joueurs (nés entre 1995 et 2000) pour compléter les équipes U15, U17 et U19.

Il est aussi demandé à chaque adhérent de signer au plus vite une demande de licence comprenant la visite médicale.

Le FCPC adresse ses remerciements aux employés communaux et aux élus qui œuvrent directement ou indirectement pour le club.

Le club remercie enfin ses nouveaux partenaires plus nombreux grâce aux actions de la commission animation

N'hésitez pas

à nous rejoindre sur notre site

<http://fc-pellouailles-corze.footeo.com>



Guillaume REY

Bibliothèque

Madagascar à Corzé



Le 17 mai, à la salle des Fêtes, une conférence a été présentée par Jacques Labarre, membre de l'association Anjou Madagascar.

Les films projetés, contenant de nombreux témoignages des habitants, ont permis au public de découvrir les conditions de vie d'un village agricole du centre de l'île. En complément de cette soirée, une exposition de photos de Jacques Labarre a été visible du 13 au 20 mai dans la bibliothèque ainsi que les films projetés lors de la conférence.

En septembre, dans le cadre du Festival Fabul'eau, un **concours de dessins et d'œuvres plastiques** est proposé aux enfants de 3 à 12 ans sur le thème « **fais ton cirque** »

Le règlement du concours et des feuilles de dessins sont à retirer à la bibliothèque à partir du 2 septembre. Les travaux seront à retourner jusqu'au 15 novembre (même lieu).

La prochaine «**heure du conte**» sera proposée sur ce thème début octobre.



Photos : Danièle DANARD

LES PÊCHEURS DU LOIR SEICHES CORZÉ



Renseignements :
02 41 76 23 01
ou : 06 80 63 53 02
ou : 02 41 76 40 76

Comme chaque année, sur la rive gauche du Loir, en amont du moulin de Corzé, le traditionnel **marathon de pêche au coup** par équipe de 2 pêcheurs aura lieu le **18 août** de 10h à 16h.

Organisé par les Pêcheurs du Loir, il s'adresse à tous, licenciés ou non. La carte de pêche est indispensable. Le rendez vous pour l'engagement est fixé à partir de 7h30.

A l'heure de pause, un encas est proposé sur place.

Voilà les vacances, n'hésitez pas à faire le plein de livres.

Romans, bandes dessinées, revues et livres documentaires adultes et enfants sont à votre disposition.

Horaires d'ouvertures de la bibliothèque :

Lundi de 15h à 17h30
Mercredi de 16h à 18h
Samedi de 11h à 12h15

ATTENTION!

La bibliothèque sera fermée du 5 août au 24 août inclus

Association Culturelle



Atelier théâtre

Si vous êtes tenté(e) de brûler les planches, rejoignez **les Comédiens en Liberté** le lundi 16 septembre à 20 h dans les salles associatives, place de la mairie.

Nous serons ravis de vous accueillir dans la joie et la bonne humeur.

Contacts

Christine PIVERT :
02 41 76 73 87
06 86 98 01 15
Yves CADOT :
02 41 32 31 07
06 84 95 00 70

L'Église Saint-Germain

Dans l'édition du Trait d'Union de janvier, la rubrique Histoire locale a présenté les statues qui ornent l'église Saint-Germain et constituent une de nos richesses patrimoniales.

Dans cette édition nous abordons l'architecture de notre église.

La partie la plus ancienne de l'église est son **clocher** trapu et sa flèche couverte d'ardoises qui date du XI^e siècle. Sous le clocher, la chapelle Saint-Avertin est couverte d'une voûte en bois, mais au-dessus on peut voir une très vieille coupole sur pendentifs. L'un des pendentifs repose encore sur son chapiteau orné aux angles de deux feuilles. Les autres ont disparu.

La **nef** au fil des siècles a été de nombreuses fois remaniée et il ne reste rien de la nef primitive en partie romane. On retrouve traces dans les archives municipales des nombreux travaux effectués sur l'église.

En 1635, un lambris exécuté par un maître menuisier d'Angers recouvre la nef,

En 1689 le Curé Laurent de Cheverue fait rehausser le sol par un simple comblement pour la mettre hors d'eau. Il avait fait refaire auparavant le maître-autel qui fut béni par l'évêque Henri Arnault le 25 juin 1656,

En 1823, dans un compte rendu du Conseil Municipal, il est fait état des difficultés de la commune pour faire face financièrement aux travaux effectués sur l'église suite à une grêle désastreuse,

En 1824, des travaux importants sont entrepris.

Démolition de l'ancienne couverture et de la vieille charpente de la nef ; arasement des murs et reconstruction en « bonne maçonnerie avec mortier de chaux et sable », établissement de quatre croisées pour éclairer la nef et d'une nouvelle charpente avec couverture en ardoises et lambris. Démolition de la porte latérale et de deux petits appentis et construction d'une nouvelle porte avec établissement d'un auvent, (1)

En 1826, dans un rapport du conseil municipal il est fait état de réparations nécessaires sur la galerie de la porte de l'église ainsi que sur le mur de clôture du petit cimetière attenant à l'église,

En 1867, le Conseil de Fabrique fait établir un devis pour refaire entièrement la nef de l'église dont les murs sont salpêtrés, le projet est approuvé par le Conseil Municipal en 1868. Les années suivantes la Préfecture émet des réserves sur le projet lui-même et demande des modifications.

Enfin en 1903-1904 un nouveau projet voit le jour avec construction de la nef actuelle, beaucoup plus grande que la précédente dont la taille était insuffisante pour accueillir tous les paroissiens. Le mauvais état du sol a nécessité des fouilles plus profondes que prévues et il a fallu avoir recours à des pilotis et un lit de béton pour asseoir la maçonnerie. Enfin en 1905, les travaux sont terminés. L'église se trouve dans la configuration que nous lui connaissons aujourd'hui. La nouvelle nef comporte cinq travées, sur la troisième s'ouvre sur la droite la porte latérale qui fait face à l'autel de la Vierge. Dans le transept, à droite la Chapelle Saint-Avertin (sous le clocher) à gauche la chapelle qui abrite les fonts baptismaux et un tabernacle en bois doré du XVIII^e qui était initialement dans le fond du chœur, au milieu de la grande stalle centrale). La bénédiction de l'église rénovée se fera le 15 avril 1906.

Entre-temps, à la fin du XVIII^e siècle, le **chœur** est modifié. Les boiseries et les stalles sont installées avec une décoration à l'antique, comme c'était alors la mode !

Une ouverture est faite pour accueillir une rosace ou figure Saint-Germain, il semblerait qu'elle ait été rapidement rebouchée (elle est située derrière la statue de la vierge et est visible de l'extérieur). Des fenêtres, entre lesquelles s'ouvrent des niches accostées de pilastres, éclairent le chœur. Sur la voûte on distingue encore (avec quelques difficultés!) une assomption avec les 4 évangélistes représentés sous leur forme symbolique - Jean prend l'apparence d'un aigle, Luc d'un taureau ailé, Marc celle d'un lion ailé, Matthieu celle d'un homme avec des ailes. Au centre sont représentées une tiare, les clés et une couronne. Cette assomption est attribuée à un peintre d'Angers, Dominique.

Les derniers travaux effectués ont concerné l'extérieur de l'église :

- le 25 juillet 1984, le clocher, frappé par la foudre est très endommagé. De gros travaux de réparation de la charpente sont entrepris et la couverture refaite,
- en 2007 - 2008, la couverture du chœur de l'église, très endommagée, est refaite.



Document Camille GIRARDEAU (1)



13/10/13 CORZE Organisé par :
L'Association des Parents d'Elèves
de l'école Adrien Tigeot

**17^{ème} VIDE
GRENIERS**

Reservé aux particuliers
Emplacement 6 m2 environ (3m X 2m) : 8 € avec réservation
10€ sans réservation (sous réserve d'emplacement disponible)

Restauration sur place :
buvette, saucisses, frites, sandwiches

Entrée et parkings gratuits

Dimanche 13 Octobre 2013 - 8H-18H
Entrée et parkings gratuits

Comme nous vous en parlions dans les précédents numéros du Trait d'Union, tous les ans depuis 16 ans, le vide grenier anime les rues de Corzé.

Les nombreux stands permettent aux habitants et visiteurs de déambuler dans notre village de bord de Loir et de le (re)découvrir : notre vide grenier est l'un des plus importants du département, très certainement parce qu'il se déroule dans les rues et non dans un stade ou dans un champ. Pourquoi cet article ? pour tout savoir sur le vide-grenier en plusieurs questions que vous pourriez vous poser en tant que parents et/ou en tant qu'habitant de notre commune,...

1) Pourquoi organiser un vide-grenier ?

Tout simplement **pour faire vivre notre école** et pour que les enfants de Corzé, puissent vivre des aventures, des expériences inoubliables pendant leur scolarité, pour qu'ils puissent profiter des activités culturelles proposées à l'extérieur de la commune.

Ces moments ne peuvent être mis en place que s'ils sont financés...et le vide-grenier permet tout ou partie de leur financement qui serait autrement à la charge des familles et parce que la mairie, qui soutient également les projets de l'école, ne peut pas non plus tout financer.

Plusieurs exemples : un éveil musical pour une classe de la maternelle (14 séances pour 450 euros prises intégralement en charge), classe verte à la Bourboule pour l'ensemble de l'école primaire l'an passé, échanges avec les correspondants des autres écoles (montant de la participation cette année : 1156 euros), achats d'instruments, de matériel informatique et de son...

Mais aussi pour mettre en fête les rues de notre beau village !

2) Quand a lieu le vide-grenier ?

Tous les ans, le deuxième dimanche d'octobre. Cette année, il aura lieu le **dimanche 13 octobre**.

Si, pour les visiteurs et les exposants, il dure une seule journée, ce n'est pas le cas pour les organisateurs qui sont à pied d'œuvre dès le vendredi matin et ce, jusqu'au lundi midi pour tout mettre en place et tout débarrasser, sans oublier la préparation en amont qui débute dès le mois de mai avec la préparation des affiches et des bulletins d'inscription, les réservations des matériels, puis en août avec leurs distributions dans les vides greniers aux alentours, ensuite en septembre avec la prise en compte des inscriptions et la mise en place des exposants, et début octobre avec les commandes à passer, ...

3) Où se déroule le vide-grenier ?

Il se déroule sur toute la commune : dans les rues pour les exposants, sur la place de la mairie pour la buvette, sur les parkings mis à disposition sur le bord du Loir, dans les champs sur la route de Villevêque, en face de la salle des sports.

4) Qui peut aider le week-end du vide-grenier ?

Toutes les personnes (parents, anciens et futurs parents, grands-parents, habitants,...) qui le souhaitent et qui sont prêtes à donner 1 heure, 1 demi-journée, 1 journée,...afin que le vide-grenier puisse continuer à exister, pour qu'il se poursuive d'années en années. Pour notre école et pour notre village, **il est important que de nouvelles personnes rejoignent régulièrement l'équipe de bénévoles**. Même si vous n'avez pas beaucoup de temps, votre participation est utile et importante. C'est aussi l'occasion de faire connaissance et de partager un moment convivial.



Si faire partie de cette formidable aventure humaine vous tente, merci de remplir le coupon au verso en fonction de vos disponibilités et de nous le retourner.

Vanessa Huau,
6 rue des Goganes.

DIX Commandements du vide-greniers de Corzé le 13 octobre

Article 1 : L'Association des Parents d'Elèves organise le Vide-Greniers à CORZE. Elle a l'exclusivité de toute restauration (nourriture, boisson, confiserie etc...)

Article 2 : Toutes ventes de nourriture, d'animaux (vivants ou naturalisés), d'armes à feu et d'armes blanches sont strictement interdites sur le site du vide greniers.

Article 3 : La vente d'alcool est interdite aux mineurs.

Article 4 : Des parkings sont réservés aux exposants. Aucun véhicule ne pourra stationner sur le périmètre du Vide-Greniers entre 8 heures et 18 heures.

Article 5 : L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant et dont le commerce est autorisé en conformité avec les lois en vigueur. En cas de non respect de cette disposition, l'organisation décline toute responsabilité en la matière ainsi qu'en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux ou douaniers et contributions.

Article 6 : La participation des camelots et des forains n'est pas autorisée à cette manifestation.

Article 7 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte, ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition.

Article 8 : Le paiement de l'emplacement et l'installation des exposants entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie ou d'impossibilité d'exposer pour des raisons personnelles.

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser des exposants, le nombre d'emplacements étant limité.

Article 10: La participation au vide-greniers de CORZE implique l'acceptation de la totalité du règlement.



NOM :

PRENOM :

COORDONNEES TELEPHONE :

[Indiquer dans le tableau le(s) créneau(x) et les actions qui vous intéresse(nt)]

	Actions	Matin	Après-midi
Vendredi 11 Octobre mise en place	-Balisage des rues - Fléchage parkings	9 – 10h 10-12h	14h-16h 16h-18h
Samedi 12 Octobre	-Marquage des emplacements -Electricité parking, ..	8-10h 10-12h	14h-16h 16h-18h
Dimanche 13 Octobre	-Accompagnement des exposants à leurs emplacements (5h - 9h) - 2 Buvettes (9h - 19h) - 2 Alimentations : crêpes, sandwichs,... (9h - 17h) -Parkings (5h - 10h) -Circulation (5h ... - Rangements (18h - 21h)	5h-7h 7h-9h 9-11h 11-13h	13-15h 15-17h 17-19h 19-21h
Lundi 14 Octobre nettoyage	-« Débalisage » des rues - « Défléchage » des parkings	9 – 12h	14--16h

Bulletin de réservations pour les Corzéens

13/10/13

Attestation – Inscription Vide greniers

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Corzé
Se déroulant le dimanche 13 octobre 2013 à CORZE

A retourner, avant le **25 Septembre 2013 (dernier détal)**, à : **Me. Vanessa Huau, 6 rue des Goganes - 49140 CORZE**

Emplacement 6 m² environ (3m X 2m) : 8€ AVEC RESERVATION

Renseignements et inscriptions :

02 41 69 11 29 OU 02 41 32 34 30 (de 19 h à 21 h, merci !)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à département : ville :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél.

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le :

Je déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagers (Article L310-2 du Code de commerce)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Je réserve : emplacement (s) x 8 €, soit un total de : €

Je joins : un chèque du montant total, à l'ordre de l'APE de CORZE

les photocopies, recto/verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport)
et la carte grise du véhicule

Fait à :leSignature « lu et approuvé »

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, au verso, et en accepte le contenu.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de Corzé

L'Office de Tourisme du Loir en Anjou



propose pendant l'été des visites découverte du patrimoine :
 mercredi 11 juillet à Seiches-sur-le-Loir
 mercredi 28 août à Chaumont d'Anjou

ces visites sont gratuites mais l'inscription est obligatoire
 tel 02 41 48 59 87 ou
 tourismeduloir.enanjou@gmail.com

L'OFFICE DE TOURISME organise également un concours photos. Vous avez jusqu'au 30 septembre pour prendre les plus belles photos du territoire de la Communauté de Communes du Loir. Règlement et inscriptions sur le blog de l'Office de Tourisme tourisme-duloir-enanjou.over-blog.com



Envie d'aller au lac de Malagué ?

Navette gratuite pour tous*

Corzé : départ 14h, retour 17h47

Rue du moulin de la Motte, place de l'atelier municipal

du 9 juillet au 14 août 2013
tous les mardis, mercredis et jeudis

*Attention, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte

Un service de la Communauté de Communes du Loir www.cc-duloir.fr

Afin de connaître les horaires des autres communes, renseignez vous, soit :

- en mairie
- ou sur le site de la Communauté de communes du Loir :

<http://www.cc-duloir.fr>

A vos agendas...

30 juillet	Club de l'Amitié	Pique-nique
18 août	Les Pêcheurs du Loir	Marathon 6h de pêche à Corzé
1 septembre	ASML	Concours de labour
7 septembre	MRCC, Club de modélisme	Présentation et essais de voitures
8 septembre	MRCC, Club de modélisme	Championnat Régional/promo électriques
6 octobre	CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	Repas des Aînés
13 octobre	Association des Parents d'Elèves	Vide greniers
17 décembre	Club de l'Amitié	Repas de Noël

La Communauté de Communes du Loir et vous...

Fabul'eau 2013 se prépare

Mais connaissez-vous Fabul'eau?

C'est un festival culturel en plein air, gratuit, imaginé et porté par la Communauté de Communes du Loir tous les ans fin septembre avec le soutien des communes. Durant un week-end, trois ou quatre communes reçoivent ce festival itinérant où artistes professionnels et amateurs se côtoient. Parallèlement, les accueils de loisirs, les espaces jeunes et les bibliothèques du territoire se mettent à l'heure du festival et vous proposent des actions de sensibilisation culturelle.



les 27, 28 et 29 septembre 2013

À Chaumont d'Anjou, Huillé, Lézigné et Jarzé

Le programme détaillé sera disponible dès août 2013 sur le site internet de la ccl www.cc-duloir.fr.



Programme 2013



Le Cie Breizhennant présente
CARMEN
Opéra Clown

Programme du week-end

27 septembre 2013
FABUL'EAU
Bengali Orkestra,
bal populaire yiddish
22h, Chaumont d'Anjou, gratuit*

28 septembre 2013
FABUL'EAU
Messieurs, Messieurs,
chanson pour enfants
16h, Huillé, gratuit*

Cie Bruit qui court,
Le dompteur de Sonimaux
17h30, Huillé, gratuit*

Cie Mesdemoiselles, l'OCA
21h, Lézigné, gratuit*

29 septembre 2013
FABUL'EAU
Michel Boutet,
Barbouillot pain d'sec
11h, Jarzé, gratuit*

* hors ce associé(e) d'été estival

Actions de sensibilisation culturelle

À l'accueil de loisirs
À l'espace jeunes
et à la bibliothèque

Thèmes déclinés : la foire d'antan, le cirque, les cultures urbaines (graph et hip hop)*

Concours de dessin
pour les 3-12 ans
organisé par la bibliothèque

Dessine-moi Le Cirque



Communauté de Communes du Loir

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LOIR
Rue de la Blaisonnière,
49140 SEICHES SUR LE LOIR
02 41 27 57 80 www.cc-duloir.fr